

***Le nombre d'agrément de logements sociaux est en nette baisse,  
augurant une diminution importante de la production de logements sociaux à court terme***

Même si le nombre d'agrément de logements Hlm en 2017 reste à un niveau élevé, la tendance à la hausse enregistrée ces dernières années est clairement cassée. Le nombre d'agrément passe de 100.300 logements en 2016 à 92.900 en 2017 soit un repli de 7.400 logements.

Ce repli est notable pour la catégorie de logement social standard, le PLUS (-5.100 logements) et pour la catégorie des logements destinés aux populations aux revenus les plus modestes, le PLAI (-2.300 logements). Les agrément de logements destinés aux populations aux revenus les moins modestes, mais aussi à certains publics spécifiques comme les étudiants (les PLS) restent à leur niveau de 2016.

La baisse est valable dans la plus grande partie des régions françaises ; en masse elle est particulièrement marquée en Ile de France (-2.500) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-2.000) où de nombreux ménages rencontrent les plus grandes difficultés à accéder à un logement abordable.

Cette baisse des agrément va se traduire dans les deux ans qui viennent par un repli des constructions et donc de la commande au secteur du bâtiment, puis par une baisse des logements livrés et donc de l'offre de logements Hlm alors que la demande reste à un niveau élevé.

Ce repli est à relier d'une part à la réduction des crédits alloués par l'État au Fonds national des aides à la pierre (- 96 millions €) au cours de l'été et d'autre part à l'inquiétude soulevée par les baisses de ressources pour les organismes Hlm qu'entraîne la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS). Dans la perspective de réduire les aides à la personne de 800 millions € en 2018 et 2019 et 1.5 milliards en 2020 pour alléger la charge budgétaire de l'État, la loi de finances a en effet mis en œuvre une baisse parallèle des APL et des loyers dans le parc Hlm, qui si elle ne pénalise pas le pouvoir d'achat des locataires en place, va conduire les organismes Hlm à réduire le service rendu et va réduire mécaniquement leur capacité à investir.

Ce sont bien ces éléments nouveaux qui ont entraîné le repli des demandes d'agrément des organismes Hlm ; l'enquête réalisée par le Mouvement Hlm au cours de l'été laissait encore croire à une hausse des agrément de 4% alors que le repli finalement constaté est de 7% aujourd'hui.

Source : infocentre SISAL, exploitation sur extraction du 15/01/18 ; données provisoires

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 720 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2016, plus de 92 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 14 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**Contacts presse :** Joachim Soëtar / Alice Grapinet - Direction de la Communication  
Tél. : 01 40 75 52 56 ou 01 40 75 79 42 ou 07 64 57 85 66